

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des musiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 12-07-2024

M.B. 10-09-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 71 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des musiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Bruno LETORT en date du 05 juillet 2024, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Todor TODOROFF devient effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des musiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la commission des musiques pour une durée de cinq ans :

| | Effectifs | Suppléants |
|--|-----------|------------|
| 1° en qualité d'experts en musique classique, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de critique musical ou d'enseignant de la musique classique : | | |

| | | |
|--|--|--|
| | Isabelle BODSON Sabine de VILLE Emmanuelle SOUPART Vincenzo CASALE Jean-Marie MARCHAL Sophie GOSSELIN Philippe GÉRARD Michel BERO | Margaret HERMANT Charlotte de SAINT-MOULIN Catherine JANSSENS Véronique RAVIER Nicolas ACHTEN Sophie VAN DER STEGEN / / |
| 2° en qualité d'experts en musique contemporaine, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de compositeur, de critique musical ou d'enseignant de musique contemporaine, dont au moins deux experts pour chacune des activités suivantes : | | |
| a) musique purement instrumentale et vocale | Thérèse MALENGREAU Claude LEDOUX Thomas VAN HAEPEREN | Anne-Gabrielle LIA-ARAGNOUET Benjamin MANEYROL / |
| b) musique mixte | Sarah WERY Jean-Paul DESSY | Claire BOURDET Stephan HEJDROWSKI |
| c) musique électroacoustique et acousmatique | Elisabeth ANDERSON Todor TODOROFF Annette VANDE GORNE | / / Marie-Jeanne WYCKMANS |
| 3° en qualité d'experts en musiques actuelles, en particulier dans l'exercice d'une activité d'interprète, de programmateur, de compositeur, de critique musical ou d'enseignant de musiques actuelles, dont au moins deux experts pour chacune des activités suivantes : | | |
| a) jazz | Julie BISSOT Marie-Christine JOTTARD | Jean-Pierre GOFFIN Angela LIA |
| b) chanson, en ce compris la chanson pour enfants : | Christophe LOYEN Céline MAGAIN | Florent LE DUC Barbara DECLOUX |
| c) musiques traditionnelles ou du monde | Emmanuelle GREINDL Peter VAN ROMPAEY | Frédérique DAWANS Nicolas WIEËRS |
| d) pop/rock | Frédéric MARECHAL Gretalinda VECCHIO | Edwige LEJEUNE Camille MORTIER |
| e) hip hop : | Imen SEGNI Simon RAKET | Queeny ARICKX / |
| f) musiques électroniques : | Cyrille de HAES Pierre NOISIEZ | Jean-Yves REUMONT Dorian MEEUS |
| | Alix HAMMOND-MERCHANT Olivier VANHALST | Camille LEFEVRE Alexandre DAVIDSON |

».

Article 2 - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 12 juillet 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD